

17.3815 Motion

<https://www.parlament.ch/fr/ratsbetrieb/suche-curia-vista/geschaeft?AffairId=20173815>

Amélioration des statistiques en matière de disparition d'enfants

Déposé par:



[Marchand-Balet Géraldine](#)

Groupe PDC

Parti démocrate-chrétien suisse

Date de dépôt:

28.09.2017

Déposé au

Conseil national

Etat des délibérations:

Non encore traité au conseil

Le Conseil fédéral est chargé d'améliorer le relevé statistique des enfants disparus, premièrement à l'échelle nationale, puis dans un deuxième temps de stimuler une volonté d'uniformisation à l'échelle européenne.

Des méthodes scientifiques et uniformisées entre les cantons permettraient de garantir une comparabilité et une validité scientifique qui stimulerait de nombreuses recherches. Ainsi, ces recherches scientifiques auraient un fort potentiel pour apporter des stratégies de réponse et des mesures de prévention pour contrer les tragiques disparitions d'enfant.

En Suisse, la compétence en matière de protection d'enfants, et plus particulièrement de recherche d'enfants disparus, est une compétence cantonale. Si les données en matière d'enlèvement d'enfants sont saisies de manière uniforme grâce au cadre du Code pénal suisse, ce n'est pas le cas pour les données en matière d'enfants disparus. En effet, pour la problématique des enfants disparus, les cantons ne fournissent que des données "volontaires" lors d'un événement. Par conséquent, les statistiques sont faites de façon hétéroclite d'un canton à l'autre. Il n'est donc pas possible de mener des recherches scientifiques fiables sur la

thématique. L'absence de statistiques, et donc de recherches sur le domaine, sont un frein évident à la mise en place de stratégies de réponse et de mesures de prévention adéquates.

Sans statistiques, il n'est possible ni de quantifier ce phénomène, ni de le comprendre au travers d'étude, ni de le contrer grâce à des mesures.

Le Conseil fédéral est donc chargé d'améliorer le relevé statistique des enfants disparus. Par exemple, afin de garantir une uniformisation et comparabilité à l'échelle nationale, il serait possible de définir des lignes directrices pour les relevés statistiques cantonaux. De plus, en parallèle de cette uniformisation nationale des statistiques, le Conseil fédéral est chargé d'engager des discussions à l'échelle européenne pour obtenir des statistiques comparables à l'échelle du continent. En effet, les enfants disparus ne connaissent pas de frontières. Une meilleure comparabilité européenne serait une source inestimable d'information pour les recherches scientifiques futures.

Une amélioration des statistiques sur la disparition d'enfants est un premier pas vers des mesures pour contrer cette problématique qui anéantit des familles.

Autorité compétente

[Département de justice et police \(DFJP\)](#)

Conseil prioritaire

Conseil national

Cosignataires (11)

[Amherd Viola Bulliard-Marbach Christine Buttet Yannick Chevalley Isabelle Egger Thomas Glauser-Zufferey Alice Gschwind Jean-Paul Kiener Nellen Margret Maire Jacques-André Reynard Mathias Riklin Kathy](#)

Domaines (3)

Droit pénal Politique européenne Questions sociales